Finances

Comment mettre en place les prélèvements dans mon établissement ?

Le module de prélèvements automatiques, dans GEC, permet de créditer les différents porte-monnaie. Ces prélèvements se comportent comme des encaissements.

L'établissement doit obtenir de la Trésorerie générale ou de la banque son **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** .

Pour les établissements publics les éléments du teneur de compte sont également requis (codique, IBAN, nom du teneur de compte ...)

Référence ID de l'article : #1064
Auteur : adminard
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:12

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 19/07/2025 00:00
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/6/65/fr/comment-mettre-en-place-les-prelevements-dans-mon-etablissement-.html